

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION RISQUE 13 ANS DE PRISON

Le procès d'Ebrahim Sharif, figure majeure de l'opposition, a commencé le 24 août. La prochaine audience de son procès aura lieu le 12 octobre. Sa demande de liberté sous caution a été refusée. S'il est reconnu coupable, il risque jusqu'à 13 ans d'emprisonnement. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

La première audience du procès d'Ebrahim Sharif a eu lieu le 24 août, devant la Haute Cour criminelle à Manama, la capitale de Bahreïn. Il a été inculpé au titre des articles 165 et 160 du Code pénal bahreïnite pour « incitation à la haine et au mépris à l'égard du régime » et « incitation à renverser le régime par la force et par des moyens illégaux ». Il a nié toutes les charges retenues contre lui. S'il est reconnu coupable, il risque jusqu'à 13 ans d'emprisonnement.

Ses avocats ont demandé sa libération sous caution, mais la cour a rejeté leur requête et a décidé de son maintien en détention jusqu'à la prochaine audience, qui se déroulera le 12 octobre prochain. Le ministère public a requis la peine maximale contre Ebrahim Sharif. Ses avocats ont demandé le dossier du ministère public afin de pouvoir préparer leur défense. Il est actuellement détenu au poste de police d'Al Hala, dans le gouvernorat d'Al Muharraq, au nord de Manama.

Pendant le procès, Ebrahim Sharif a été autorisé à lire une déclaration de cinq minutes dans laquelle il réaffirmait son engagement en faveur de la non-violence et soulignait le fait que le rôle de l'opposition est de critiquer et de montrer du doigt les fautes du gouvernement auxquelles celui-ci doit remédier. Il a également déclaré que les problèmes à Bahreïn ne peuvent être résolus que par une solution politique pacifique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bahreïnités à libérer Ebrahim Sharif immédiatement et sans condition et à abandonner les charges pesant sur lui, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à faire respecter le droit à la liberté d'expression et à abroger les lois érigeant en infraction l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 OCTOBRE 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555

Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587 (veuillez insister)

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa

Ministry of Interior

P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Courriel : info@interior.gov.bh

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs

P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : via

<http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159>

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 168/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/MDE11/2197/2015/en/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION RISQUE 13 ANS DE PRISON

COMPLEMENT D'INFORMATION

Ebrahim Sharif est l'ancien secrétaire général de la Société nationale pour l'action démocratique (*Waad*), une formation politique laïque d'opposition de Bahreïn formée de personnes tant chiites que sunnites. Il a été arrêté à son domicile le 12 juillet à 2 h 30 du matin et a été conduit à la Direction des enquêtes criminelles (CID) où il a été interrogé au sujet d'un discours qu'il avait prononcé lors d'un rassemblement public le 10 juillet. Il a ensuite été placé en détention provisoire pendant 48 heures. Dans son discours, Ebrahim Sharif évoquait le besoin de réformes à Bahreïn, soulignait l'engagement de l'opposition politique en faveur de la non-violence et appelait le gouvernement à introduire des réformes économiques essentielles pour éviter que la faillite ne s'aggrave.

Il a été déféré au parquet le 13 juillet pour être interrogé pour des accusations d'« incitation à la haine et au mépris à l'égard du régime » et d'« incitation à renverser le régime par la force et par des moyens illégaux ». Ebrahim Sharif a nié ces accusations. Le parquet a ordonné son maintien en détention pour 15 jours dans l'attente d'un complément d'enquête. Son ordre de détention a ensuite été renouvelé pour 15 jours supplémentaires le 28 juillet. Le 11 août, le ministère public a renvoyé l'affaire devant le tribunal et a ordonné le maintien en détention d'Ebrahim Sharif jusqu'à l'audience du 24 août.

Ebrahim Sharif avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement en 2011, pour avoir mené des manifestations antigouvernementales de grande ampleur, tout comme 12 autres militants de l'opposition de premier plan qui, à l'issue d'un procès inique, avaient également été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de cinq ans à la perpétuité. Ebrahim Sharif a été libéré le 19 juin 2015 à la faveur d'une grâce royale. Les 12 autres militants de l'opposition purgent actuellement leur peine à la prison de Jaw.

Nom : Ebrahim Sharif
Homme

Action complémentaire sur l'AU 168/15, MDE 11/2336/2015, 27 août 2015